



# Règlements et directives

## Noël au Village

Le dimanche 8 décembre 2019 à 13h

**Parce que c'est important,  
Pensons sécurité !!!**



### Règlements et directives de la parade

1. Tous les chars allégoriques doivent être décorés et éclairés de façon appropriée pour Noël.
2. Seule la **musique de Noël et du temps des fêtes** doit être jouée ou chantée sur les chars. Toutes autres musiques en lien avec la thématique de votre inscription seront acceptées.
3. Le comité de Noël au Village se réserve l'exclusivité des personnages suivants : Fée des Étoiles, Mère Noël et du Père Noël.
4. Des marcheurs peuvent distribuer des bonbons ou des cadeaux gratuits, mais cela ne doit pas ralentir le rythme du défilé.
5. Des directives supplémentaires, relatives au bon déroulement du défilé, vous seront données sur place par l'équipe de sécurité de Noël au Village.
6. L'inobservation des règlements de la parade peut entraîner l'interdiction de participer.

### Chars allégoriques et véhicules

1. Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide, une assurance appropriée et respecter les règles et le code de la sécurité routière.
2. Pour les chars allégoriques ayant des participant-e-s sur les chars, prévoir des barrières (garde de corps de sécurité) tout le tour du char allégorique. Ces participant-e-s devront rester en place pendant la durée du défilé et adulte doit surveiller les enfants qui s'y trouvent, s'il y a lieu.
3. L'utilisation d'avertisseurs (ex. avertisseur à air comprimé, klaxon conventionnel) est interdite.

## *Directives pour le départ du défilé*

*(stationnement prévu pour le départ)*

1. Tous les participant-e-s doivent se présenter **au plus tard à 12h00 dans le stationnement attiré** pour le départ du défilé situé au **577 rue Leblanc**. Le défilé débutera à 13h.
2. À votre arrivée, une personne vous donnera les consignes à respecter et votre numéro de stationnement.
3. Seuls les chars allégoriques et les véhicules de soutien seront permis au départ du défilé.
4. Aucun dépassement entre les chars ne sera toléré durant le défilé. Votre vitesse devra suivre le rythme exigé (consignes).
5. L'espacement exigé entre les chars devra être respecté tout le long du parcours pour assurer la sécurité des participant-es.

## *Fin de la parade*

1. Le défilé (une distance de 1 km) se terminera à l'emplacement des cônes orange, soit au **656 Chemin du Village Allard**.
2. Arrivée sur place, des bénévoles à la sécurité vous donnerons les consignes de stationnement.
3. Les chars allégoriques devront demeurer au 656 Chemin du Village Allard, et ce, jusqu'à l'arrivée du dernier char allégorique.

## *Renseignements additionnels*

Si nous devons apporter un changement ou une mise à jour à l'itinéraire du défilé, vous en serez informé dès que possible. L'ordre de l'emplacement des chars allégoriques sera établi par les responsables présents sur place le jour du défilé.

Merci de votre participation !

Pour informations, questionnements : Véronique Allard (418-364-2007) [noelavillage@live.ca](mailto:noelavillage@live.ca)

Sites Web du défilé de Noël au Village :  
<https://www.nouvellegaspesie.com/loisirs-culture/noel-au-village/>

Facebook: <http://fb.me/noelavillage>

*Noël au Village*  
*8 décembre 2019 à 13h*

*Noël au Village est une activité marrainée par la Municipalité de Nouvelle.*

